

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-574 DU 13 DECEMBRE 1996
portant nomination à la Primature de
Monsieur Fréjus BOKO en qualité de
Directeur de la Promotion de l'Action
Gouvernementale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-440 du 04 Octobre 1996 portant création, organisation,
attributions et fonctionnement du Poste de Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

SUR proposition du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Décembre 1996 ;

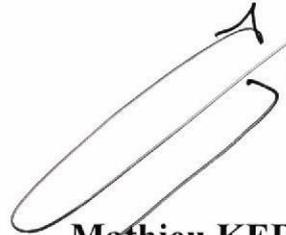
DECRETE :

Article 1er : Monsieur Fréjus BOKO est nommé Directeur de la Promotion de
l'Action Gouvernementale.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 DECEMBRE 1996

par le Président de la République,
chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC
3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-